

## Délibération du Conseil Municipal - Séance du 05/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	10

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
10	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 06/12/2022  
Mise en ligne sur le site internet le 06/12/2022

L'an 2022, le 5 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2022.

**Présents** : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : GODELU Delphine, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

**Excusé(s)** : ayant donné procuration : Mme LECLERE-PIERRE Christel à M. PELÉ Jean-Yves  
Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, MILLÉRIOUX Myriam

**Absent(s)** : Mme PETIT Sandrine

**A été nommé secrétaire** : Mme THOMAS Valérie

## D22\_044 – Décision modificative n°1 - Budget communal

**Vu le Budget primitif du budget communal adopté par délibération n°D22\_014 du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;**  
**Vu les recettes concernant le remboursement des frais de personnel affecté au service eau et assainissement ;**  
**Vu les dépenses concernant l'éclairage public ;**  
**Vu les dépenses concernant le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) ;**

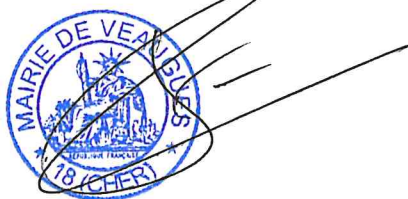
**Monsieur le Maire propose la modification budgétaire suivante :**

Sect°	Sens	Chapitre	Compte	Modification
I	D	204 - Subventions d'équipement versées	<b>2041582</b> - Autres groupements – Bâtiments et installations	+ 1 151 €
I	D	21 - Immobilisations corporelles	<b>2135</b> - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	- 1 151 €
F	D	014 - Atténuations de produits	<b>739223</b> - Fonds de Péréquation ressources communales et intercommunales	+ 3 082 €
F	R	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	<b>70841</b> - Aux budgets annexes, CCAS et caisses des écoles	+ 150 €
F	R	73 - Impôts et taxes	<b>7381</b> - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	+ 2 932 €

Après délibération, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 06/12/2022  
Le Maire,  
Jean-Yves PELÉ



Le secrétaire,  
Mme THOMAS Valérie

